

QUÉBEC --- LA GRÈVE DE L'AMIANTE

En ce qui regarde la répression féroce du mouvement syndical, Québec n'a rien à envier au reste du Canada. Les interventions de l'état ont frappé les salariés, sans égard à leur allégeance syndicale. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à se rappeler la grève d'Asbestos. Cette grève fut conduite par les mineurs membres du syndicat catholique.

La grève de l'Amiante commença le lundi 14 février 1949 à 12h.01 du soir, à la suite d'une assemblée. Le Premier ministre québécois, Maurice Duplessis, réagit immédiatement. Il y dépêcha 100 policiers provinciaux. De son côté, la compagnie Johns-Manville prit une injonction contre le syndicat et intenta une poursuite d'un demi-million de dollars. Les salariés refusant de céder, leur grève se transforma en un long siège qui dura trois mois, février, mars et avril 1949.

Nous en relations ici un épisode :

Vint le 5 mai. La compagnie Johns-Manville crut le temps venu de briser la grève. Tôt ce matin-là, des automobiles remplies de briseurs de grève s'approchaient de la ville d'Asbestos, venant de divers endroits. Mais comme ces automobiles arrivaient aux intersections clefs elles étaient interceptées par les grévistes. Dans la ville d'Asbestos les grévistes prirent leur poste à l'entrée où se situait l'immeuble de la compagnie. A 7h50 du matin plusieurs centaines de partisans du syndicat, pour la plupart des femmes, faisaient les cent pas devant les barrières en récitant le rosaire. Environ cinq minutes plus tard, les policiers provinciaux s'étant groupés sur les toits des immeubles de la compagnie armés de mitraillettes, revolvers, et bombes lacrymogènes, lancèrent de leurs bombes.

(Le mouvement syndical 1827-1959 - p. 523)

La bataille héroïque des mineurs d'Asbestos et la répression vicieuse du gouvernement provincial alerta l'opinion publique. Les trois centres syndicaux du temps tinrent une conférence commente où il fut question de grève générale. Des dirigeants importants de l'église catholique prirent position. Ainsi le dimanche 2 mai, à la cathédrale de Montréal, Monseigneur Charbonneau fit un sermon historique dans lequel il déclara :

« La classe ouvrière est victime d'une conspiration qui vise à sa destruction et lorsqu'il y a une conspiration pour écraser la classe ouvrière, c'est le devoir de l'Église d'intervenir... Nous voulons la paix sociale, mais nous ne voulons pas l'écrasement de la classe ouvrière. Nous sommes attachés à l'homme plus qu'au capital C'est pourquoi le clergé a décidé d'intervenir. Il veut que la justice et la charité soient respectées et désire que cesse une situation où l'on fait plus de cas des intérêts d'argent que de l'élément humain. »

Ref.: (Sermon de Mgr Charbonneau - Montréal - dimanche 2 mai 1949)

GREVE DE L'AMIANTE



Le juge Hertel O'Bready vient de lire l'acte d'émeute sur les marches de l'église St-Aimé. En quelques heures par la suite, environ 150 personnes furent arrêtées.

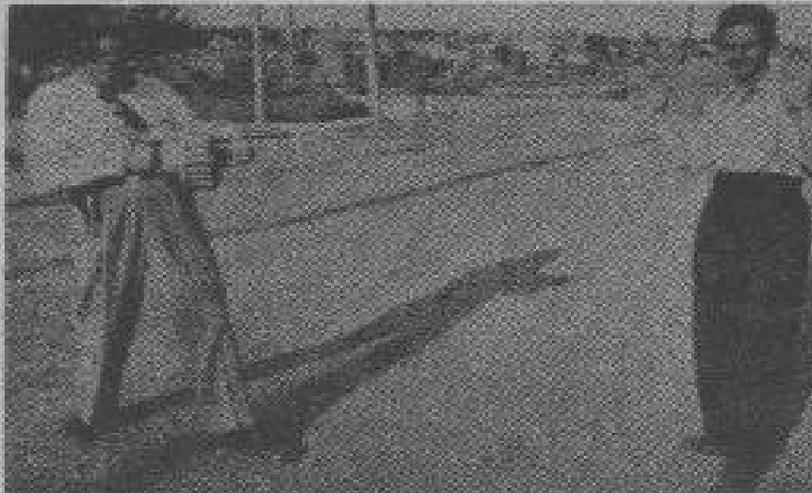


UNE DESCENTE DANS LA SALLE DE POOL

Les policiers provinciaux font incursion au printemps de 1949 dans la salle de pool, située rue Bourbeau au coin de la rue Notre-Dame.



C'était un panier à salade immense qu'on a employé à Asbestos en 1949. Cette photo a été prise près de l'ancienne église St-Aimé.



Non, ce n'est pas un jouet d'enfant que la PP a employé à Asbestos lors de la grève.

C'EST FORT --- LE POUVOIR EN PLACE

Le sermon historique de Mgr Charbonneau, comme chose inusitée, donna lieu à toutes sortes de commentaires. Il a été dit que M. Duplessis, alors Premier ministre du Québec, furieux, prit des mesures contre Mgr Charbonneau, allant même jusqu'à déléguer à Rome, le ministre du Travail Antonio Barrette. Plus tard, l'abbé Gérard Dion devait déclarer « personne n'a jamais nié que M. Duplessis envoya un émissaire à Rome afin d'obtenir que l'Autorité ecclésiastique retire son

support aux grévistes ». Peu de temps après la grève, l'on annonça que Mgr Charbonneau avait résigné. Il fut relégué en Colombie-Britannique où il mourut quelques années plus tard.

MURDOCHVILLE

La grève de Murdochville, conduite par les métallos, laissa une marque profonde au Québec. Elle débuta lorsque les employés de la Gaspé Cooper Mines demandèrent une certification syndicale à la Commission des Relations ouvrières du Québec.

La compagnie obtint un bref de prohibition de la Cour supérieure. Cela lui permettait d'arrêter l'accréditation syndicale. La Gaspé Copper Mines dans sa requête clamait être la victime d'une conspiration secrète et informulable. La Commission des Relations ouvrières du Québec mit alors fin à ses travaux concernant la reconnaissance syndicale des métallos.

L'action en justice de la compagnie signifiait que le syndicat ne pouvait faire de grève légale. Le prochain pas de la compagnie fut de congédier le président du syndicat, M. Théodore Gagné. Plutôt que de voir leur syndicat tomber en morceaux, les 1,100 mineurs décidèrent de faire la grève. Le Gouvernement provincial entra ensuite en scène. La police provinciale fit son apparition à Murdochville et la Gaspé Copper Mines prit une poursuite en dommages contre le syndicat.

LES ANNÉES 50

Les années 50 virent donc une série de grèves spectaculaires dont l'issue devait marquer une ère nouvelle dans l'histoire du syndicalisme. Il y eut les grèves du textile à Montréal, Valleyfield et Louisville ; celles de Dupuis Frères, de Warden King de Vickers, de Simmons Bed, de Canadian Coppers, de Grover Knits, de Radio-Canada, des Enseignants et de combien d'autres encore. Par leur politique militante syndicale, les salariés ont indiqué qu'ils ne se contentaient plus «d'une bonne job et d'un bon boss ». Ils réclamaient aussi des salaires, des conditions de travail plus adéquats et en plus le respect de leur personne.

La décennie 50-60 a marqué un tournant dans l'histoire du mouvement syndical. La lutte intensive contre l'appareil d'état, représentée par la force policière, a donné le signal d'une croissance rapide du syndicalisme. Le travail organisé a vu ses effectifs grimper en flèche. Il a débordé des cadres des travailleurs d'usine et des employés manuels pour rejoindre d'autres couches de salariés. Le syndicalisme moderne comprend les salariés de l'enseignement, des hôpitaux, des services publics, des fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux, des ingénieurs et des cadres de toutes sortes.

Pour sa part, l'état devenait le plus grand patron. De fait, le plus puissant si l'on en juge par la négociation dans le domaine public et para-public. Nous y trouvons d'un côté le gouvernement provincial et de l'autre côté 210,000 syndiqués.

CE QUE VOUS NE POUVEZ BRISER IL FAUT LE CONTRÔLER

Le syndicalisme n'est plus ce qu'il était au début du siècle. Il s'est transformé radicalement pour devenir numériquement la plus grande force sociale contemporaine.

LES ANNÉES 60

Les luttes syndicales du début contre la répression étatique ouverte ont été dépassées. A l'intérieur

de la société québécoise le syndicalisme a gagné ses épaulettes ; on lui reconnaît le droit d'exister.

Il n'est plus question pour la finance, l'industrie et le commerce de nier l'importance du travail organisé. Il est évident pour tous que le syndicalisme est établi au pays pour y rester.

Il a un y vieil adage qui dit : « Ce que vous ne pouvez briser, il faut le contrôler. » Les différents gouvernements ayant été incapables de briser le syndicalisme, l'on s'efforce maintenant de le contrôler. Ainsi au cours des années 60, la méthode forte et l'emploi de briseurs de grèves a fait place à une plus grande utilisation du pouvoir législatif et de l'appareil de la Justice.

Naturellement cela n'exclue pas totalement le recours aux forces policières et aux armées lorsque la « situation » l'exige.

Les événements qui ont marqué la manifestation du 29 octobre 1971 contre Power corporation et La Presse sont pleins d'indications. Ils ont rappelé aux syndiqués que la répression policière fait encore partie de l'arsenal du pouvoir en place. Ils signifient aussi que l'état tout comme une pieuvre est équipé de nombreux tentacules. Au cours des années 60, l'offensive principale du Capital contre le Travail s'est exprimée par un ensemble de lois destinées à désarmer les travailleurs syndiqués. Les débardeurs se virent gratifiés du bill 70 et les enseignants du bill 25. C'est par l'adoption et la menace de « bills spéciaux » que le « pouvoir en place » s'efforce toujours de paralyser le syndicalisme.

La plupart des projets de loi spéciaux ont eu comme point de départ le désir de limiter et de contrôler le syndicalisme. Ils visaient par-dessus tout à l'intégration étatique des syndicats. Délaisant son rôle de chien de garde « policier », l'état s'efforçait de devenir le grand maître des relations ouvrières-patronales. De cette façon les « faiseurs de lois » ont remplacé l'intervention policière et militaire. De la même façon la toge de la magistrature a remplacé le bâton de police.

INTÉGRATION A L'APPAREIL D'ÉTAT

La dernière décennie fut témoin des efforts constants du gouvernement pour s'attacher le mouvement syndical. Devenu une force sociale de premier ordre, le mouvement syndical se voit ouvrir des portes jusque là fermées. Ses dirigeants se voient sollicités par les gens du pouvoir « d'en face ». Tout parti politique a maintenant besoin d'une aile syndicale représentative.

Pour certains dirigeants, le syndicalisme deviendra un tremplin pour se bâtir une carrière dans la politique. Le cas de Jean Marchand, ministre libéral, ancien dirigeant de la CSN, n'est pas unique. Ce ne fut pas le premier cas ni le dernier. Pour une multitude d'autres dirigeants, le syndicalisme sera un moyen d'aboutir à une « grosse fiole » autour du régime et de ses officines. Dans certains milieux ces transferts sont regardés comme très utiles et considérés comme une réelle marque d'intelligence. Dans d'autres milieux on se questionne sur la valeur de la promotion... personnelle, ou vraiment sociale ?

CONSULTATION

Les tentatives d'intégration du mouvement syndical ne se sont pas limitées à l'attachement de quelques gros dirigeants syndicaux. Elles ont donné naissance à toutes sortes d'organisations gouvernementales à caractère consultatif. Dans le cadre de la participation générale, le Conseil supérieur du Travail a joué un rôle important dans le choix et l'application des politiques ouvrières du gouvernement provincial. Cet organisme devenu le Conseil consultatif du Travail et de la Main-d'œuvre se compose d'une partie syndicale, d'une partie patronale et de représentants du gouvernement. Il constitue un appareil de liaison entre le pouvoir législatif et le monde des syndiqués. A cet effet, le CCTM se décrit lui-même comme une courroie de transmission.

Les syndicalistes, dirigeants et membres, auraient tort de croire que l'appareil d'état s'est politisé ou encore amadoué. Son rôle fondamental demeure le même ; seules ses méthodes sont changées. C'est ce qui le rend plus pernicieux. Naturellement il y a moins de coups de pieds au derrière, mais il y a plus de « tétage d'oreilles »

Cette amabilité, cette vocation tardive vers le dialogue qui, en fait, se limite à la consultation, s'expliquent facilement. Il ne s'agit plus de briser le syndicalisme. L'objectif, c'est de le domestiquer, de l'intégrer à l'appareil d'état. Pour cette raison partout dans la province, les espions et les « patentes » anti-syndicales ont été rangés sur les tablettes. A leur place des comités consultatifs de toutes sortes ont été implantés. Dans ces comités des mercenaires bien diplômés représentent le pouvoir. Mais au cas où le tout se limite à la consultation. A travers ces comités le *droit de décision* des syndiqués est, remplacé par celui d'*être consulté*. c'est là un moyen subtil de limiter le syndicalisme au rôle de soutien du régime actuel.

LE SYNDICALISME D'AFFAIRES

Il serait difficile d'évaluer les méfaits de la politique d'intégration des gouvernements sur le syndicalisme. Cependant une chose est certaine, le bureaucratisme et le syndicalisme d'affaires se sont accentués au cours de la dernière décennie. Le fossé entre les membres de la base et « l'establishment » syndical s'est approfondi. Le militantisme et l'action syndicale ont été laissés de côté au profit des faveurs possibles de la part du régime en place. Après tout, le syndicalisme d'affaires exprime le manque de confiance de la direction dans les membres de la base. Dans ces conditions les avantages que l'on peut tirer d'avoir des amis dans le régime au pouvoirs apparaissent, pour certains, plus importants que l'action même des syndicalistes.

UN CHOIX

Les crises successives qui ont frappé le régime économique actuel placent les syndicalistes devant la nécessité de faire un choix. Le syndicalisme doit-il se comporter comme un organisme de soutien au « régime socio-politique » actuel ou doit-il devenir un élément actif de la transformation de ce régime. A cet effet, les documents : NE COMPTONS QUE SUR NOS MOYENS « CSN » --- L'ETAT ROUAGE DE NOTRE EXPLOITATION « FTQ » et PREMIER PLAN « CEQ », arrivent comme une bouffée d'air frais dans un cuisant désert.

Les documents précités apportent une contribution positive à l'histoire du syndicalisme québécois. Avec ces contributions LE DEBAT EST OUVERT ! Il est à espérer qu'il le restera et qu'il rejoindra tous les salariés. Dans ce débat la clef du succès dépendra de notre habileté de briser avec des habitudes de « yes man » L'important n'est pas toujours d'être d'accord.

Le courage c'est parfois d'exprimer un désaccord. Souhaitons que le débat mette en lumière le rôle que doit assumer le syndicalisme. Au départ des questions se posent. Devons-nous placer en priorité le développement d'une action syndicale venant de la base ? Les chefs syndicaux s'inscriront-ils en faveur d'une vague de fond venant des membres ? Le mouvement syndical doit-il compter sur des « interventions de l'état » qui favoriseraient le monde ouvrier au détriment du monde des affaires ? C'est peut-être au niveau de ces questions que nous trouverons réponse à nos problèmes.

Jusqu'à présent les interventions de l'état nous ont défavorisés. L'une d'elles, l'imposition du bill 290 aux ouvriers du bâtiment n'a pas été des plus heureuses. Celui-ci fut imposé sous prétexte de rétablir l'ordre dans cette industrie. Mais l'ordre imposé fut « la paix des cimetières » pour la représentation des syndicats particuliers et les droits démocratiques de leurs membres. Dans le bâtiment, la négociation provinciale imposée eut aussi comme résultat une plus grande utilisation du « cheap labour » de la main-d'œuvre à bon marché, le tout conformément à la loi.

Pour tous, dirigeants et membres, un choix reste à faire. Pour certains ce sera un choix difficile et même douloureux car la réponse implique la nécessité pour le syndicalisme de se transformer lui-même. Cela implique de laisser la tranquille du syndicalisme d'affaires pour se lancer dans la tourmente de la transformation sociale. C'est un peu comme vouloir sortir de sa propre peau.

MAIS. AU FAIT, AVONS-NOUS LE CHOIX ?



---Le Fétichisme d'État ---

Le régime actuel ne saurait être transformé sans une démystification du *Pouvoir d'État* qui l'accompagne. Les déclarations sur la transformation du régime demeureront des vieux pieux s'ils ne sont pas doublés d'une vision lucide de l'État, appareil de domination et d'exploitation. Il faut briser le fétichisme qui se rattache à l'État.

Le fétichisme consiste à attribuer à l'état et à ses organismes, des qualités qu'ils n'ont pas. Le fétichisme est difficile à déraciner parce que l'état remplit un double rôle. Il remplit d'un côté un rôle de défense générale de la société dans son ensemble, de l'autre côté, lorsqu'il s'agit de relations entre les classes de la société, il représente les Intérêts collectifs des capitalistes.

Le rôle de défense générale de la société devient évident lorsqu'il s'agit de cataclysmes naturels ou de catastrophes. Il s'exprime alors à l'occasion d'un tremblement de terre, d'une Inondation ou

d'un feu. Dans ces conditions l'appareil d'état défend les Intérêts généraux de l'ensemble de la société Ce dernier rôle, sa on le détache de celui de l'état instrument de domination, renforce la tendance au fétichisme.

L'ÉTAT DONATEUR

C'est aussi l'état qui remplit le rôle de dispensateur de la sécurité sociale. C'est son administration qui donne des chèques d'assurance-chômage, d'assistance sociale, de pension aux veuves, aux aveugles, etc. Ce sont ses représentants qui tous les jours apparaissent comme les « donateurs bienveillants » d'une sécurité sociale distribuée au compte-gouttes. Naturellement il n'est pas inscrit sur les chèques qu'il s'agit la de concessions arrachées par les dures luttes ouvrières du passé. Il n'est pas inscrit non plus que ce sont des miettes comparées aux immenses profits que les monopolistes réalisent sur le dos des salaires et du peuple. Dans ces conditions il est fleuri le fétichisme d'état.

FAUSSE AUTONOMIE INSTITUTIONS PUBLIQUES

Les institutions publiques créées par l'état, s'entourent d'autonomie. C'est toujours sous le signe d'une indépendance de façade qu'agissent grands fonctionnaires de l'Etat. Que ce soit Gérard Filion de la SGF Claude Prieur de la Caisse de Depots ou de G. Fortier de la Régie des rentes du Quebec, chacun proclame bien haut son indépendance. Récemment M André Raynauld, president du Conseil economique du Canada réaffirmait « l'autonomie » de son Conseil en déclarant :

« Nous maintiendrons entièrement l'intégrité du Conseil. ils ne me diront pas quoi faire. Mais pourquoi ne pas recueillir des renseignements auprès d'eux ? Si vous voulez votes défendre, vous devez devez connaitre votre ennemi. Ces gens peuvent nous êtres utiles. »

(Le Devoir --- Samedi 5 février 1972 - p. 8)

L'équipe du Conseil économique du Canada, sous la direction du Dr Raynauld prépare des rapports a l'intention du Bureau des conseillers. Ce dernier se compose de 25 membres qui viennent du monde du travail, des entreprises de l'agriculture, des groupes de consommateurs, du milieu universitaire ou d'autres secteurs de la population.

M. Raynauld en proclamant l'autonomie du Conseil economique du Canada ne nous a pas convaincus qu'il en était le president de « par la grace de Dieu ». En fait, la formule qu'épouse le CEC est la plus avantageuses que pour les grands monopoles. On fait semblant de discuter ou de consulter, mais le pouvoir décidera comme il l'entendra. Et comme l'on decide pour la collectivité, avec la participation directe des corps représen tatifs, il n'y a rien de plus commode.

L'auréole d'autonomie dont on entoure les institutions financières de l'état permet aux hommes en place de deumeurer a l'abris de scandales possibles. Ainsi, la Société générale de financement a conduit plusieurs opérations malheureuses dans les cas de Sogefor, Maniwaki, de des patisseries Stuart-Weston, des deficits de Marine Industries, etc. Tout ça frise le scandale, mais personne n'en sortira sali pour autant. Le seul résultat concret c'est que les monopolistes auront utilise a leur profit, les argents du trésor public. Pour sa part, M. Bourassa et ses ministres se cacheront derriere l'autonomie et l'indépendance de la Societé générale de financement. Pour M. Gérard Filion, ce grand fonctionnaire d'état, president de la SGF, le Pouvoir trouvera bien une « fiole » quelque part. Les autres sociétés de l'état comme le CEC, la Caisse de depots, la

Sidbec, l'hydro Québec, la Soquem, ou Roxfor, tous continueront à jouir d'un statut d'autonomie et d'indépendance.

La composition du Pouvoir avec ses secteurs en apparence autonomes contribue à maintenir le fétichisme de l'état. Après tout, ils sont tous autonomes, la justice, la prison, l'armée, tout comme chacune des institutions financières. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que le fétichisme de l'état est savamment entretenu par les grands médias d'information sous le contrôle des monopoles financiers. À ce sujet lors du règlement du conflit syndical de La Presse, le journal rapportait :

« Victoire, disent les syndicats, victoire, reprend à son compte M. Paul Desmarais. Le président de Power Corporation soutient qu'il a tout le contrôle de l'orientation du journal et qu'il a la liberté de manœuvre patronale en matière de changement technologique. »

L'ÉTAT FEDERAL-PROVINCIAL

Au Canada, il est doublement difficile de démystifier le rôle du Pouvoir d'état. Dans la confédération le pouvoir se trouve en apparence coupé en deux. Il s'exprime à deux paliers différents : au provincial et au fédéral. Depuis des années se tiennent des conférences fédérales-provinciales où l'on parle de tout sans jamais rien régler ou si peu. Ces querelles de juridiction entre les deux paliers de gouvernement ont comme résultat de mystifier davantage le pouvoir d'état quant à son rôle réel.

UN SEUL POUVOIR !

En fait, ce qu'on appelle l'état provincial et l'état fédéral constituent un seul Pouvoir d'état pour représenter les intérêts collectifs des monopoles capitalistes. Les intérêts des monopoles convergent lorsqu'il s'agit de perpétuer leur régime contre les travailleurs. Mais ils deviennent divergents lorsqu'il s'agit de la place de chaque capitaliste au soleil du profit.

Le pouvoir d'état représente les intérêts des monopoles les plus puissants. Son action, il l'exerce en leur faveur. Quand les gros monopolistes protestent ce n'est pas contre l'intervention de l'état, c'est pour en obtenir davantage.

Quand les plus faibles parmi les capitalistes protestent, ce n'est pas contre le rôle réel de l'état. C'est qu'ils se croient sacrifiés aux intérêts des plus forts. C'est surtout parce qu'ils voudraient occuper une meilleure place dans l'échelle du régime de profits. C'est le cas de nombreux capitalistes du Canada français. C'est aussi celui des hommes d'affaires qui composent la moyenne et la petite bourgeoisie du Québec. Ces derniers semblent traiter l'état fédéral en bête noire. Mais en réalité ils ne veulent que renforcer le secteur provincial de l'état, qu'ils considèrent plus près de leurs intérêts. Ils ne veulent pas transformer le système ; ils veulent tout au plus changer les meubles de place dans le but d'y occuper un siège plus profitable.

LE CONCESSIONNAIRES N° 1 !

En gros, l'ambition de la bourgeoisie nationale canadienne-française se limite à devenir le concessionnaire (jobber) numéro 1 des grandes sociétés multi-nationales étrangères. En effet un secteur important de cette bourgeoisie compte sur les retombées profitables que donnent les *investissements étrangers* sur la terre de nos aïeux.

Récemment le gouvernement fédéral a laissé savoir que peut-être il imposerait un contrôle sur les *investissements étrangers*. La réponse du gouvernement du Québec et de ses hommes d'affaires ne s'est pas fait attendre. Elle fut exprimée en ces termes M. Gérard D. Lévesque, ministre québécois de l'industrie et du Commerce, a déclaré :

« *Quant à moi, je ne crois pas qu'il y ait lieu d'apporter des contrôles qui seraient de nature à affecter défavorablement le Québec.* »

(*Le Devoir* - jeudi 13 jan. 1972)

D'une conférence donnée à Toronto, *Le Devoir* rapportait :

« Le président de l'Association des Manufacturiers canadiens, M. Gérard Filion, a soutenu hier que le Canada n'a pas intérêt à adopter des politiques visant à limiter ou à réduire les investissements étrangers au pays. » « Le conférencier a rappelé que les gouvernements provinciaux, y compris celui du Québec, « s'opposent avec ténacité à toute politique nationale officielle qui entraînerait la restriction des nouveaux investissements », quel qu'en soit le genre. »

(*Le Devoir* - mardi 25 jan. 1972)

DÉMYSTIFIER

Dernièrement l'on a beaucoup parlé au Québec de transformer le système. L'une des tâches dans cette direction consiste à démystifier le Pouvoir d'État qui lui sert de point d'appui. Pour ça, il faut étendre la connaissance réelle de l'état et de ses institutions. Il faut regarder le pouvoir de l'état tel qu'il est, sans rien y enlever, sans rien y ajouter. En un mot il faut s'attaquer au fétichisme d'état qui déforme la réalité du système actuel.



---LE PROFIT MAXIMUM---

Il est impossible de casser ou même d'agir sur le système actuel en ignorant les règles qui lui sont propres. C'est courir à l'échec que de ne pas tenir compte des liens réels qui unissent le régime capitaliste et son pouvoir d'état. Il est dangereux d'ignorer la force que représente ce pouvoir, tant et aussi longtemps qu'il parviendra à tromper une partie importante de la population. Ce serait ériger la stupidité en vertu, de prétendre que les interventions de l'état visent à la transformation progressive du système.

UNE THÉORIE DE PAPIER

De nombreux théoriciens comptent sur les interventions de l'état pour sauver le peuple. Bien des gens croient encore à l'état père Noël. Mais le fait d'être plusieurs à partager une même erreur n'en fait pas pour cela une vérité. Les théories sur le dirigisme d'état ont prouvé, sur papier, la possibilité d'éliminer le chômage et la misère. Selon le dirigisme économique des plans ont été tracés pour sauver le capitalisme en l'épurant de ses vices.

Le trouble avec les théories salvatrices sur l'interventionnisme d'état, c'est qu'elles fonctionnent uniquement sur papier. Le régime capitaliste, lui, ne limite pas ses fonctions au papier - il existe dans la vie de tous les jours. Il ne se limite pas à meubler la tête de penseurs remplis de bonnes intentions. Il fonctionne jour après jour suivant des règles qui lui sont propres, dont celle du profit maximum.

Ceux qui actuellement prêchent l'intervention de l'Etat comme moyen d'épurer le système, ne sont pas les premiers à le faire. Ils ne seront pas les derniers non plus. Les interventionnistes d'aujourd'hui reprennent à leur compte les conceptions de Keynes sur le rôle de l'état. Nous reproduisons ci-dessous les idées maîtresses de la théorie Keynésienne sur le dirigisme d'Etat

« Une nouvelle école de pensée, celle de Keynes est apparue. Elle inspire les tenants du système capitaliste d'aujourd'hui. Keynes constatant que le chômage (chômage) était une conséquence naturelle du capitalisme, enseigna que l'état devait aider les capitalistes de la façon suivante : en stimulant l'investissement, en organisant des travaux publics et en distribuant des allocations aux chômeurs ; de cette façon grâce de l'Etat, il, avait plus d'argent en circulation et les gens pouvaient consommer davantage, donc les entreprises pouvaient mieux vendre leurs marchandises. »

(Extrait : Economie - Dossier ?, Resume FTQ)

L'ÉTAT RÉGULATEUR !

Il est évident, à la lecture de cette citation, que M. Keynes attribue à l'Etat un rôle de régulateur qu'il n'a pas. L'Etat, outil des capitalistes est incapable de ramener ces derniers à la raison. Pas plus qu'un marteau ne saurait régler la pensée d'un menuisier. M. Keynes fait intervenir une pensée raisonnable, ce qui n'a rien de commun avec le pouvoir d'Etat capitaliste. Depuis de nombreuses années des théories s'inspirant du dirigisme d'Etat ont été énoncées. Elles n'ont jamais altéré le système, ni transformé la nature de l'état, outil de domination et d'exploitation. Le régime de l'entreprise monopoliste est demeuré généralisateur de crises et de chômage.

UN MONDE À L'ENVERS

Le système économique n'a rien en commun avec une logique rationnelle, ou avec le gros bon sens. Il se développe et se conduit en poursuivant une course continuelle vers un profit maximum. Le gros bon sens voudrait qu'en temps de crise les capitalistes relâchent leur étreinte sur les masses populaires... mais il n'en est rien. Le gros bon sens voudrait que les capitalistes mettent de l'eau dans leur vin et freinent la machine à profits... mais il n'en est rien. Le sens commun voudrait que la politique gouvernementale de subventions à l'entreprise privée vise réellement à la création de nouveaux emplois... mais il n'en est rien.

Depuis de nombreuses années c'est le monde à l'envers. Le régime de l'entreprise privée devenu monopoliste vit sur les piques que constituent les subventions gouvernementales. Loin de réduire le chômage, les subventions résultent en son accroissement. Les subventions

out comme resultat pratique de permettre aux industriels de se construire de nouvelles usines et de moderniser leur machinerie a meme le tresor public. Dans le domaine de la finance, c'est encore pire. Les institutions publiques financieres créés par l'Etat out eu comme resultat de mettre de nouveaux capitaux a la disposition des monopoles financiers. Ainsi la tendance vers l'appauvrissement general et la concentration des richesses aux mains de quelques-uns, se trouve accélérée d'autant.

ASSISTANCE PUBLIQUE POUR MILLIONNAIRES

M. Keynes le père spirituel de l'interventionnisme d'Etat a été dépassé par ses émules. Il proposait des allocations aux chômeurs pour combattre les crises économiques, mais en fait, c'est la grosse industrie et la finance privée que l'on a placées sur l'assistance sociale. En effet, sous le capitalisme monopoliste d'État, industriels et financiers passent a tour de rôle a la Caisse de l'état. La politique financière fonder sur l'aide de l'état aux monopolistes aura comme résultat une accentuation du chômage et un approfondissement de la crise. Les subventions et l'aide financière aux monopolistes agissent sur le système économique comme une dose d'opium agit sur un dopé. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à regarder le contenu de ces trois subventions choisies au hasard.